Année universitaire 2010-2011

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 1er avril 2011

I. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2011.
II. Convention « Institut d'études théâtrales / Ecole supérieure d'art dramatique.»
III. Calendrier 2011-2012.
IV. Dispositif « Pré-rentrée » 2011.
V. Bilan « Missions langues non-spécialistes » - UE de professionnalisation.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

***Représentants enseignants* :**	Mmes CHALAYE, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, SALAZAR ORVIG, et VAN PRAET MM. FRAISSE et THOMAS
***Collège IATOS* :**	Mmes AIT-ATMANE, GRANDAMY et SAUVAGE
***Représentants étudiants* :**	Melles HAFTMAN, RODRIGUEZ et THOURY
***Personnalités extérieures* :**	-
***Invités* :**	Mmes GUIFFAN, NOBLINS-BLANC, PIC, TEULE et WOLF MM. CAVALLO et HAMON
ABSENTS :	Mmes BASILIEN-GAINCHE et BOYER Melles AKERMOUN, DU FAYET DE LA TOUR, LEIVA, MARCHAND, MARTY, MORAND, RUHL DESTREE et STRAUSS MM. DAROS, DELON, FAISSOIL, LAMBERT, ROKVAM, PERROT, ROLLAND, SCHMIDT, et SYLVESTRE
EXCUSE(E)S :	Mmes FRANTZ, MANESSE, SAVIGNAC, TANANT M. DAUBRESSE
PROCURATIONS :	Mme CHALAYE pour Mme TANANT, Mme SALAZAR ORVIG pour Mme MANESSE, Mme HAUSBEI pour Mmes BRUN et COTTEGNIES, Melle RODRIGUEZ pour M. DAUBRESSE.

Anne Salazar ouvre la séance en indiquant que la campagne sur l'évaluation des formations a commencé. Annoncée par mail aux enseignants et aux étudiants, elle a dès le premier jour suscité une centaine de réponses. De jeunes tuteurs seront la semaine prochaine dans le hall pour inciter les étudiants à remplir le questionnaire.
Une lettre va être par ailleurs envoyée aux directeurs de composante sur le début de la campagne d'habilitation de diplômes. Le dépôt des maquettes sur le serveur du Ministère devant selon toute vraisemblance avoir lieu en juin 2012. La campagne débute par la nécessité de construire un dispositif d'auto-évaluation. La Présidente écrira une lettre aux directeurs de composantes et la vice-présidente du CEVU écrira de son côté aux enseignants pour lancer la réflexion sur le dispositif d'auto-évaluation.
Anne Salazar évoque ensuite son expérience récente à l'AERES, où elle a été invitée à participer à un comité d'évaluation des masters. Elle a ainsi pu visualiser de l'intérieur la manière dont l'évaluation est conduite, dans un esprit de souplesse et de prise en compte des spécificités des établissements. La capacité de l'établissement à évaluer ses propres formations est un élément important. La manière dont les dossiers sont présentés l'est tout autant : un dossier mal rempli ou mal fait débouche inéluctablement sur une évaluation négative.
L'AERES propose désormais des canevas de dossiers qui constitueront des fils rouges et permettront de savoir avec précision les attentes de l'AERES et de la DGES-IP.
Le calendrier s'établit a priori comme suit :

- mai 2011 : lancement de la procédure d'auto-évaluation
- septembre 2011 : début du travail sur les maquettes
- 1er juin 2012 : dépôt des maquettes sur le serveur
- 1er septembre 2014 : entrée en vigueur des nouvelles maquettes (la campagne préparatoire ne dure plus une année mais deux).

Les nouveaux textes sur la licence sont un élément très important, il ne faut pas se lancer sans avoir en main les nouvelles dispositions qui vont constituer le cadrage. On ne sait pas encore par ailleurs s'il y aura un seul contrat au niveau du PRES ou pas.

Emmanuel Fraisse souligne le décalage important entre le lancement de la réflexion (septembre 2011) et l'entrée en vigueur des futures maquettes (septembre 2014, soit 3 ans plus tard). Un tel décalage n'est pas de nature à mobiliser les acteurs et les décourage. Il faut que les autorités soient conscientes des défauts de leur organisation et il faut le leur exprimer avec clarté et détermination.
Anne Salazar rappelle que ces délais sont liés à la charge de travail qui pèse sur les experts de l'AERES et qui doit se trouver étalée dans le temps.

II. CONVENTION ECOLE SUPERIEURE D'ART DRAMATIQUE ET INSTITUT D'ETUDES THEATRALES **(Sylvie Chalaye).**

Le partenariat avec l'ESAD vise à proposer aux étudiants de cette école, futurs comédiens, un parcours spécifique au sein de la licence d'études théâtrales qui leur permet d'obtenir celle-ci moyennant le suivi de certains enseignements théoriques, auxquels s'ajoute le cursus conséquent de l'ESAD . A l'origine, c'est le Ministère qui a voulu ces partenariats pour que les étudiants des écoles d'art dramatique puisse avoir une licence.
L'expérience a montré que les étudiants de l'ESAD s'habituaient difficilement aux modalités d'enseignement à l'université, et notamment aux cours magistraux de masse. Il a donc fallu revoir les choses. L'ESAD a décidé d'accorder une subvention à Paris 3 pour alléger les effectifs de TD où se trouvent leurs étudiants. En outre, les quelque 18 étudiants qui viendront suivre les cours de la licence de Paris 3 seront sélectionnés.
La licence ne sera délivrée que si le diplôme de comédien est obtenu.
Bruno Cavallo indique qu'il faudra prévoir une modélisation à part pour ces étudiants si l'on veut pouvoir délivrer l'ADD.
La convention est votée à l'unanimité.

III. CALENDRIER 2011-2012

Un groupe de travail, composé de représentants des trois conseils, de la VPE étudiante, de représentants de la Scolarité et de responsables administratifs a élaboré deux propositions,

dans le cadre des contraintes suivantes qui régissent l'élaboration de ce calendrier :

- une année de 10 mois, période nécessaire à l'attribution aux étudiants de 10 mois de bourse ;
- une rentrée au 12 septembre (avec 3 semaines d'ateliers préparatoires au début des cours) si les jurys doivent se tenir avant le 14 juillet ;
- un début des cours qui ne doit pas avoir lieu trop tôt pour que les inscriptions se passent bien – avec la difficulté supplémentaire de la nouvelle configuration UFR/départements – et que les Commissions pédagogiques aient le temps d'examiner les dossiers ;
- des conditions décentes d'enchaînement des opérations de gestion et de passage des examens à la fin de l'année ;
- le désir des étudiants d'avoir une pause régulatrice à la Toussaint et, si possible, une semaine de révision.

Le groupe de travail a proposé deux schémas après discussion, qiui sont proposés ce jour aux conseillers du CEVU.
Les deux schémas proposent une rentrée au 12 septembre et des jurys qui s'achèvent le 13 juillet. Ils se distinguent toutefois par une répartition différentes des vacances : si les deux calendriers comportent une semaine de vacances à la Toussaint et deux semaines de vacances à Noël, le premier ne comporte pas de vacances en février et deux semaines de vacances à Pâques, tandis que le second prévoit une semaine de vacances en février, au prix d'une réduction des vacances de Pâques qui ne comptent plus qu'une semaine.
Bruno Cavallo revient sur l'enchaînement des opérations en fin d'année.
Depuis plusieurs années, le rattrapage et la gestion des résultats se font à un rythme échevelé. Les enseignants n'ont pas le temps nécessaire pour corriger, les étudiants n'ont souvent de ce fait que des résultats incomplets, d'où des problèmes au début de l'année suivante
Par ailleurs, mieux vaut que le début des cours ait lieu le 3 septembre plutôt que le 26 septembre, car les inscriptions auront lieu pour la première fois dans une nouvelle structure.

Emmanuel Fraisse plaide en faveur d'un premier semestre qui s'achèverait à Noël, et d'un premier semestre conséquent avant la reprise des cours en février. Il pourrait y avoir un troisième semestre en été.
Il souligne par ailleurs la complication induite par le panachage cours en présence / cours à distance.
Sylvie Chalaye estime que les vacances de février constituent une respiration nécessaire, tant pour les étudiants que pour les pRAG qui assurent 15 à 16 heures de cours par semaine. Les 15 jours de vacances à Pâques peuvent avoir pour effet de démobiliser les étudiants.

Pour Anne Salazar, els vacances de Pâques offrent aux enseignants la possibilité réelle de faire de la recherche, tandis que les étudiants peuvent les utiliser pour finir leurs dossiers..
Barbara Le Maître, Kerstin Hausbei et Hélène Josse se disent favorables à la semaine de vacances de février, quitte à réduire les vacances de Pâques d'une semaine.
L'hypothèse n°2 (1 semaine en février, 1 semaine à Pâques) est votée par 13 voix (contre 2 pour l'hypothèse 1).

III. CREATION D'UN DISPOSITIF DE PRE-RENTREE (Elsa Pic)

Les raisons qui conduisent à mettre en place une pré-rentrée sont d'abord d'ordre pédagogique : la pré-rentrée est un moment privilégié pour consolider les connaissances et assurer les mises à niveaux qui permettront aux étudiants de commencer l'année dans les meilleures conditions. Elle constitue de ce fait une prévention efficace contre l'échec.
A cet atout pédagogique s'ajoute, si besoin est, l'injonction ministérielle qui préconise un calendrier d'enseignement sur 10 mois.
Le budget est à établir et permettra de prévoir combien de groupes peuvent être organisés, sachant que les ateliers ne pourront pas concerner tous les étudiants et qu'il faudra en sélectionner, selon des critères restant à déterminer : pré-détermination de certains publics (bacs pros, redoublants, étudiants ayant eu le bac avec retard) ? ; tests permettant d'identifier les populations à aider ?
Les ateliers seront répartis sur 2 semaines avant la rentrée et auront lieu entre 10 et 17 heures. Les ateliers se feront sur un volume horaire de 18 hs, chaque atelier étant placé sur un créneau spécifique.
Deux types d'actions sont envisagées :

- des actions transversales, à l'initiative du CEVU : stages de maîtrise de la langue française et d'orthographe ; stages de culture générale ;
- actions à l'initiative des départements.

1) Les actions transversales

Annie Van Praet indique qu'elle avait envisagé pour sa part de lancer le dispositif selon une dimension expérimentale, avec les deux ou trois départements sensibilisés à la question de l'orthographe. Cette dimension expérimentale aurait permis de tester le dispositif à petite échelle pour ensuite le développer plus largement sur le fondement d'une expérience pratique de la chose, y compris du point de vue budgétaire. Les nécessités d'affichage étant ce qu'elles sont, c'est à l'échelle de l'ensemble de l'université que le dispositif sera lancé (la discussion au sein du Conseil faisant par la suite apparaître la nécessité d'apporter le même soutien à tous les étudiants, quelles que soient la licence dont ils relèvent).
Les ateliers d'orthographe pourraient s'organiser sur un format de 3 fois 6 heures.
Des problèmes se posent notamment quant à l'organisation des tests : il faudrait que ces derniers soient passés à l'université, pour la correction. Par ailleurs, la participation sur volontariat risque de n'attirer que les étudiants déjà avancés et d'écarter de facto ceux qui auraient le plus besoin de ces remédiations.

Pour Hélène Josse, on ne peut rendre obligatoire ce qui ne donne pas lieu à note. Le volontariat – avec forte incitation institutionnelle – s'impose donc. Il avait été par ailleurs question de créer un événement, « happening orthographique » (grande dictée, par exemple). Il faudrait garder cette dimension ludique.

De quels moyens dispose-t-on, et pour combien d'étudiants ? interroge Emmanuel Fraisse. Ne serait-il pas plus raisonnable de commencer petit et d'étendre ensuite ?

Elsa Pic précise que les ateliers seraient réservés aux plus faibles, même si le test concerne l'ensemble de la cohorte des L1. Par ailleurs, ceux qui ont dans leur cursus des UE libres ou professionnelles pourraient faire valider leur stage dans ce cadre.

La culture générale est la deuxième action transversale . Des UE existent déjà dans ce cadre et les étudiants en sont contents. Les enseignants ont réajusté les contenus initialement prévus dans le sens de perspectives plus larges.
Le test pourrait prendre la forme d'un QCM, éventuellement corrigé par des tuteurs.

Les ateliers à l'initiative des composantes

Ces ateliers disciplinaires d'un volume horaire de 18 heures, devraient donner lieu à cadrage pour éviter toute confusion avec ceux de la Méthodologie du travail universitaire ou les UE libres.
Par ailleurs, des ateliers-passerelles pourraient être créés au niveau du L2 ou du L3 à l'intention des réorientés qui auraient besoin de remises à niveau, par exemple.

Il faudra communiquer sur la pré-rentrée, faire de la publicité dans les brochures, aller expliquer le projet dans les composantes.

Hélène Josse rappelle que la mise à niveau en orthographe et en culture générale sont des besoins identifiés depuis longtemps et très généraux. L'objectif n'est pas tant de donner des connaissances que d'apprendre à apprendre et créer une attitude, autant qu'une habitude, plus que transférer un savoir.

Nastasia Haftman souligne que des besoins existent aussi en culture générale au niveau du L3, puisque les épreuves d'entrée de certaines écoles de journalisme comportent des épreuves de culture générale. Certaines UE pros répondent à ce besoin, souligne Elsa Pic. Par ailleurs, le projet repose sur l'idée d'une pré-rentrée, il n'est pas de créer des enseignements au sein des cursus, rappelle Hélène Josse.

Le projet est voté à l'unanimité.

IV. BILAN MISSIONS LANGUES NON SPECIALISTES (LANSAD) – UE PROFESSIONNALISANTES - UE D'INFORMATIQUE

Céline Largier, pour les langues non spécialistes, Patrick Farges, pour les UE de professionnalisation, François Fillol, pour l'informatique, font le point sur chacune de ces questions. Voir exposés joints, rendant compte de leurs interventions respectives.

Questions et remarques suite à leurs interventions :

- Hélène Josse regrette que la certification ne soit pas davantage développée niveau licence. Céline Largier rappelle les résistances de certains enseignants à axer leurs cours sur les compétences de communication.
- Annie Van Praet souligne l'efficacité de séances intensives, le samedi, de 3 * 6 heures.

Il existe, souligne Anne Salazar, des inégalités importantes de financement entre les UFR : la distribution aidera à repenser, dans le cadre de nouvelles propositions de cadrage.

La secrétaire de séance — La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc — Anne Salazar Orvig

Plan « Réussite en Licence »

Les UE professionnalisantes (« UE pro »)

Patrick Farges (BAIP)

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Plan

- La pré-professionnalisation
- Que sont les « UE pro » ?
- Organisation pratique des UE pro
- Bilan des UE pro 2010/2011
- Procédure pour 2011/2012
- Contacts

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

La pré-professionnalisation

- Chaque étudiant bénéficie de deux UE de pré-professionalisation par semestre :
  - UE de langue vivante
  - UE d'informatique/bureautique
  - UE professionnalisantes dites « UE pro »

- Les UE « pro » sont proposées :
  - par les composantes (dont le SUAPS), avec les conseils et le soutien du BAIP
  - par le BAIP, qui complète l'offre des composantes

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Que sont les « UE pro » ?

- Pour l'étudiant :
  - amorcer puis affiner une **réflexion sur son projet personnel et son insertion professionnelle** : « Construction du projet personnel et professionnel » (PJP) comme « première brique »
  - développer des **compétences et des savoir-faire transversaux** en vue de son projet d'insertion professionnelle
  - explorer différents métiers ou champs d'activité auxquels il a accès à l'issue de sa formation

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Organisation pratique

Renforcer la flexibilité au sein de l'université :

- **décyclage**, i.e. permettre aux étudiants de personnaliser leur parcours de réflexion en matière de professionnalisation
- **transversalité** entre départements
- **demi-journées banalisées**

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Les « UE pro » ne sont pas :

- des UE libres

- des enseignements disciplinaires supplémentaires qui n'auraient pas trouvé de place dans l'offre de formation du département.

<u>Rappel</u> : Il est possible de faire appel à des chargés de cours extérieurs pour les UE professionnalisantes, et ainsi d'œuvrer au rapprochement entre l'université et le monde du travail.

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Bilan 2010/2011

- Adéquation offre-demande d'UE pro
- Persistance de problèmes
  - d'inscription pédagogique
  - d'orientation des étudiants => nécessité de s'appuyer sur le réseau des enseignants-référents ?

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Bilan 2010/2011

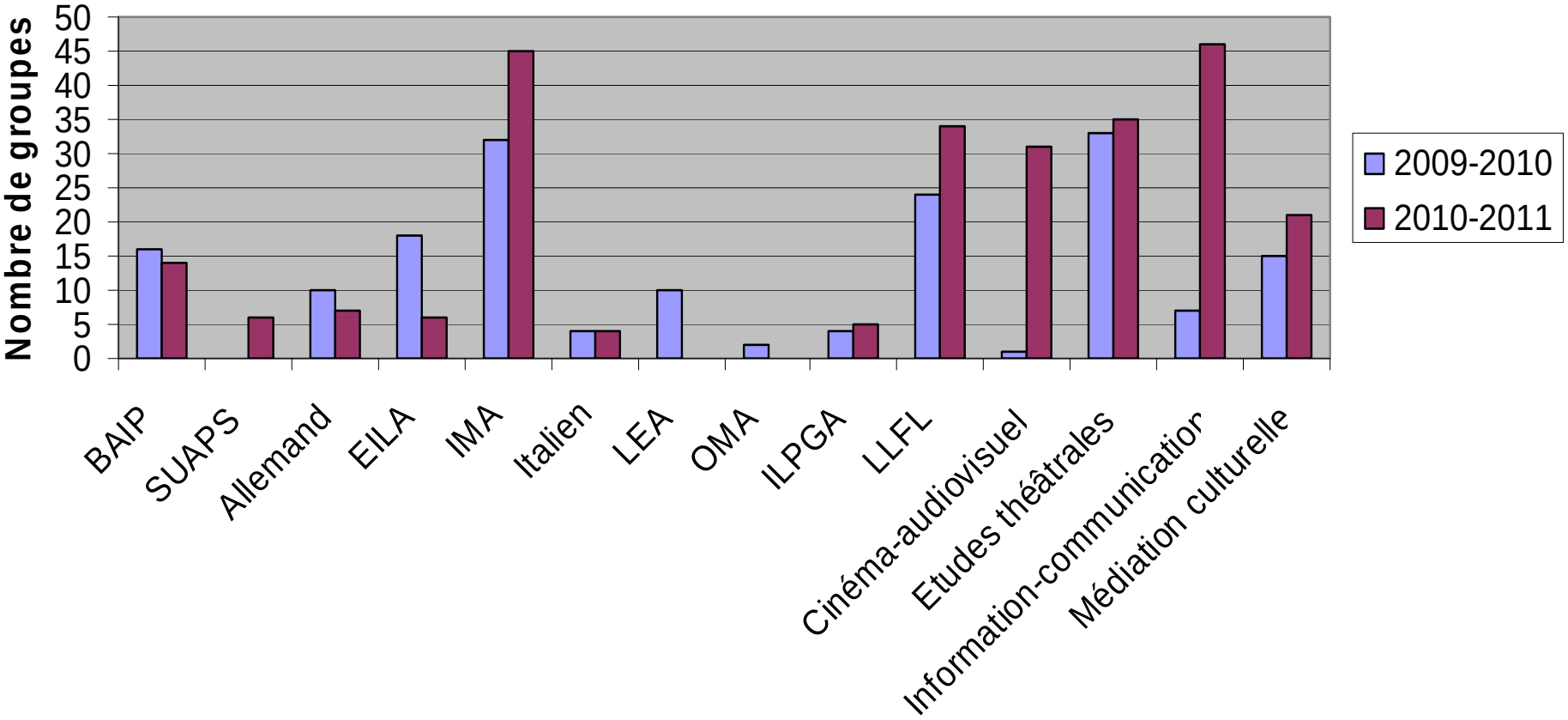

Bilan 2010/2011

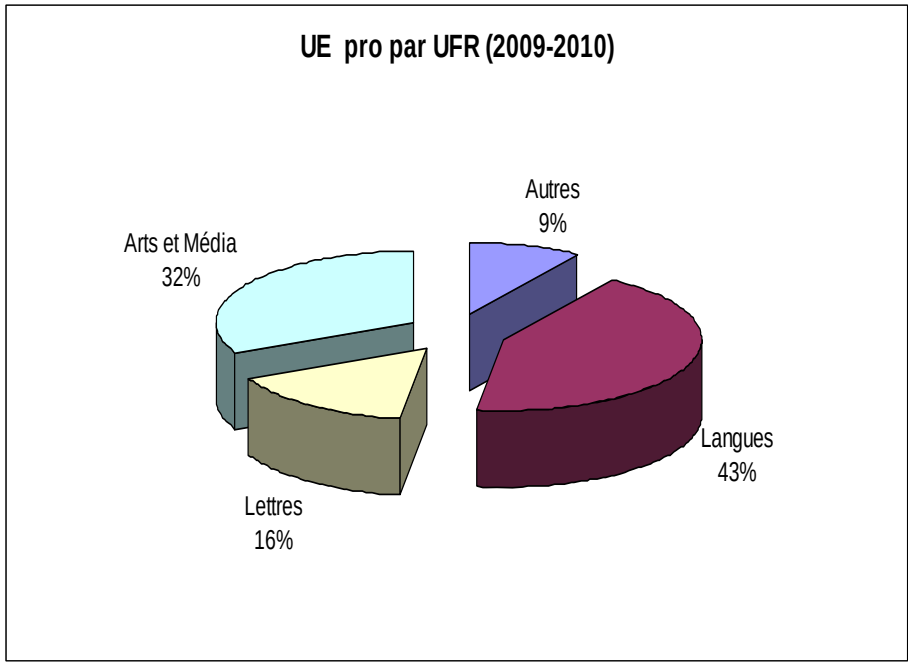

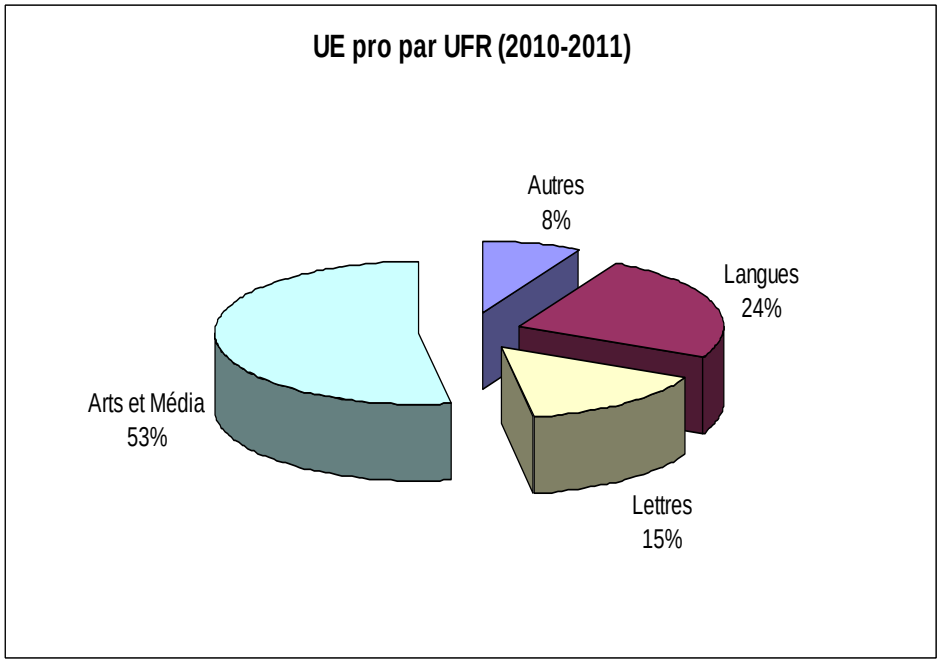

N = 176 groupes

N = 254 groupes

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Bilan 2010/2011

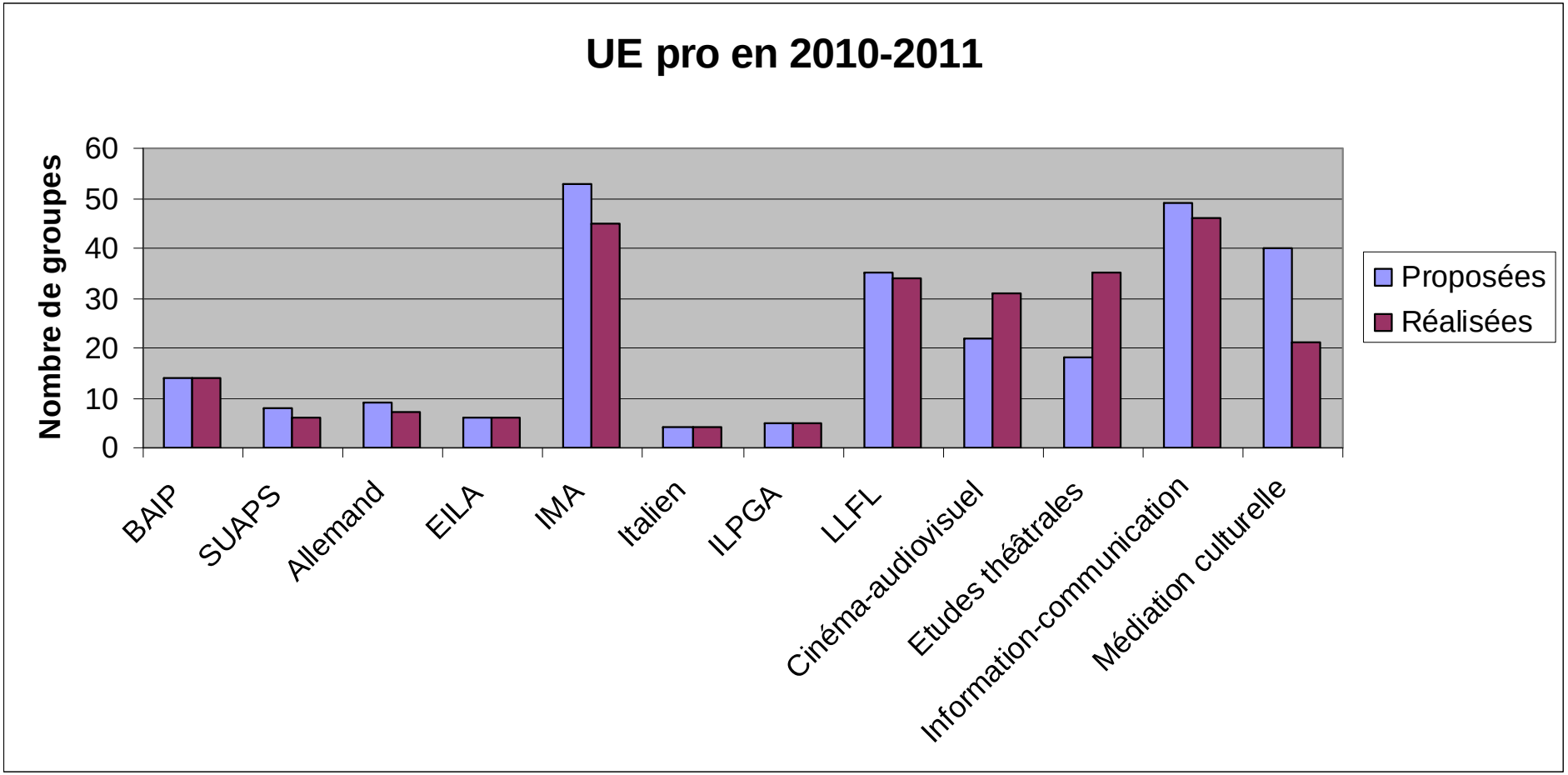

Procédure pour 2011/2012

- Commission *ad hoc* sur les UE pro
- Fiches projet à rendre pour le 15 mai 2011
- Réflexion sur les compétences transversales
- Rôle du Bureau des enseignements transversaux (BET)

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Contacts

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

baip@univ-paris3.fr

Censier, bureaux 4 (accueil) et 6

Patrick Farges, directeur, patrick.farges@univ-paris3.fr
Martine Yokessa, responsable administrative, martine.yokessa@univ-paris3.fr
Florence Fordant, stages, florence.fordant@univ-paris3.fr
Toni Lorenzen, toni.lorenzen@univ-paris3.fr

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Reproduction interdite - Propriété exclusive de la Sorbonne Nouvelle

Enseignement de l'Informatique en Licence
Premier Semestre 2010-2011

Contexte

Le Certificat Informatique et Internet (C2i niveau 1) atteste de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux et a été institué dans le but de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur.
Basé sur un référentiel national, il est délivré après validation des connaissances théoriques et pratiques, selon des modalités strictement définies.

Depuis la rentrée 2009, à l'occasion de la mise en place des nouvelles maquettes de Licence, notre université a décidé de généraliser l'enseignement de l'informatique dès la première année et de donner la possibilité à tout étudiant de Licence de préparer le C2i dans le cadre de sa scolarité.

A cet effet, deux UE d'informatique ont été créées :

1) UE obligatoire d'informatique :

Elle doit être suivie par tout étudiant de L1, au premier ou au second semestre.

L'enseignement se fait sur 6 semaines, et prend la forme hebdomadaire d'un cours magistral d'1h30 en amphi et d'une séance TD de 2 heures qui peut être suivie en présentiel ou sur AGORA.
Elle couvre une première partie du référentiel du C2i (Système d'exploitation, Internet, Traitement de Texte, Tableur, Présentation Assistée par Ordinateur).

Entièrement mutualisée, cette UE obligatoire d'informatique doit permettre à tous les étudiants de première année, quelle que soit leur UFR d'appartenance, d'acquérir les mêmes connaissances afin d'en tirer le meilleur profit tout au long de leur cursus universitaire.

2) **UE optionnelle « Informatique pour le C2i »** : elle peut être suivie par tout étudiant de Licence, quel que soit son parcours.

Mise en œuvre à la rentrée 2010 sur le modèle de l'UE obligatoire d'informatique (pendant 6 semaines, cours magistral d'1h30 en amphi, et séance TD de 2 heures qui peut être suivie en présentiel ou sur AGORA), elle est destinée à couvrir le complément du référentiel du C2i niveau 1 (tableur et traitement de texte avancés, identité numérique et sécurité, travail collaboratif à distance, élaboration de sites web, aspects juridiques de l'informatique, Netiquette).

Cette UE doit permettre aux étudiants qui choisiront de la suivre, d'acquérir et de valider, par l'obtention du C2i niveau 1, des compétences qui leur seront nécessaires dans le monde professionnel.

UE obligatoire d'informatique

La totalité des cours, TDs et examens est entièrement mutualisée entre tous les départements[1]. Les effectifs concernés et les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Inscriptions sur Agora	Présents	au moins 10/20	Moyenne (sur 20)
Premier semestre 2009-2010	1 395	1 236	71%	11,70
Premier semestre 2010-2011	1 407	1 195	70%	11,75

NB : le nombre d'inscrits sur Apogée pour le premier semestre 2010-2011 est de 1560.

Certification C2i

Historiquement notre université a toujours assuré la préparation au C2i et la certification en informatique pour quelques dizaines d'étudiants par an, la plupart uniquement motivés par leur candidature à l'IUFM.

L'UE « Informatique pour le C2i » est en place depuis la rentrée 2010, après avoir été expérimentée à l'ILPGA en 2009-2010. Elle a, dès ce premier semestre, fait évoluer sensiblement les effectifs concernés par la certification, comme le montre le tableau ci-dessous :

C2i niveau 1	2008-2009	2009-2010	S1 2010-2011
Inscrits Apogée	90	264	667
Présents à l'examen	30	146	506
Certifiés	30	62	137

La certification est basée sur deux épreuves :

- une partie pratique de 2h sur machine
- un QCM de 45 mn.

Elle est délivrée à partir de 12/20 de moyenne, 8/20 à l'une des deux épreuves étant éliminatoire. Notre taux de réussite (25%) est plutôt bon si on le compare à celui d'autres universités qui sont dans de situations similaires (entre 10 et 40%).

[1] à l'exception de l'ILPGA, qui propose désormais à tous ses étudiants de L1 de passer la certification en informatique et poursuit son enseignement habituel, après l'avoir adapté aux objectifs du C2i.

UE Informatique pour le C2i

En ce qui concerne l'UE proprement dite, indépendamment de la certification :

	Inscrits Agora	Présents	au moins 10/20	Moyenne (sur 20)
Premier semestre 2010-2011	563	506	45%	9,40

La moyenne de l'épreuve théorique est de 11,25/20 et celle de l'épreuve pratique est de 8,50/20.

Ce dernier chiffre, particulièrement faible, nous amène à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la réussite à cette épreuve :

- inciter les étudiants à suivre les TDs en présentiel, en se basant sur la note obtenue l'année précédente à l'UE obligatoire
- créer un niveau intermédiaire.

Moyens mis en oeuvre

Pour ce seul premier semestre, le fonctionnement des 2 UE a mobilisé :

- une bonne part des services statutaires en informatique (1PR, 1 ATER, 1 PRAG, 1 contractuel)
- 400 heures complémentaires[2].
- deux salles informatiques.

Nous prévoyons des chiffres similaires pour le second semestre.

Améliorations envisagées

- les étudiants choisissent de suivre les TDs en présentiel ou à distance, sur une base d'auto-évaluation : l'expérience nous montre que beaucoup se surestiment, et qu'en conséquence leurs résultats à la partie pratique des examens sont bien en deçà de ce qu'ils attendaient. Nous sommes convaincus qu'il serait bénéfique de remplacer ce test d'auto-évaluation par un véritable test de positionnement passé sous forme d'un QCM sur machine, idéalement pendant la prérentrée. Les étudiants réellement les plus faibles pourraient ainsi être identifiés de manière plus rigoureuse et être plus nombreux à bénéficier de TDs en présentiel.

Le besoin en heures « équivalent TD » supplémentaires sera en proportion[2].

[2] La grande difficulté que nous avons à recruter des chargés de TD nous amène souhaiter vivement le recrutement d'une personne supplémentaire qui pourrait assurer une partie des heures complémentaires.

- la correction manuelle des QCM est fastidieuse : nous gagnerions beaucoup à les faire passer sur machine, ce que permettrait une évolution d'Agora.

- il serait également utile que nous disposions d'une salle d'examens d'au moins 40 places, qui permettrait de diminuer de plus de la moitié la charge de surveillance : l'équipement de la salle 520 est prévue à cet effet.

- Apogée devrait être paramétré de manière à pouvoir faire figurer le C2i en tant que supplément au diplôme de Licence, et assurer l'impression des certificats réglementaires.

- les prochaines journées de prérentrée devraient permettre de diagnostiquer et conseiller les étudiants les plus faibles pour les orienter vers un TD « grands débutants » que nous expérimentons au cours de ce second semestre.

François Fillol
Mars 2011

CEVU du 1er avril 2001

LANGUES POUR NON SPECIALISTES

BILAN

RAPPEL: offre de langues et règles de fonctionnement

- 5 langues liste A
- Etudiants LLCE: UE pro non obligatoire
- Etudiants non LLCE: 6 semestres obligatoires dans la même langue
- Cours mutualisés + cours spécifiques pour certains départements
- Quantité hebdomadaire: 1h30

Mutualisation et harmonisation

- Extension de la mutualisation: études européennes, communication (L1 et L2)
- Harmonisation des contenus
- Développement de la certification

Effectifs (2009-2010)

LANGUES	INS SEM IMP	INS SEM PAIR	PRES SEM IMP	PRES SEM PAIR	MOY SEM IMP	MOY SEM PAIR	TX SEM IMP
ALLEMAND	54	67	51	61	45	54	88,24%
ANGLAIS	2531	2549	2168	2060	1686	1701	77,76%
ESPAGNOL	277	280	239	203	155	149	64,85%
ITALIEN	115		91		86		94,51%
PORTUGAIS	99	85	85	65	76	63	89,41%
	3076	2981	2634	2389	2048	1967	

Effectifs (2009-2010)

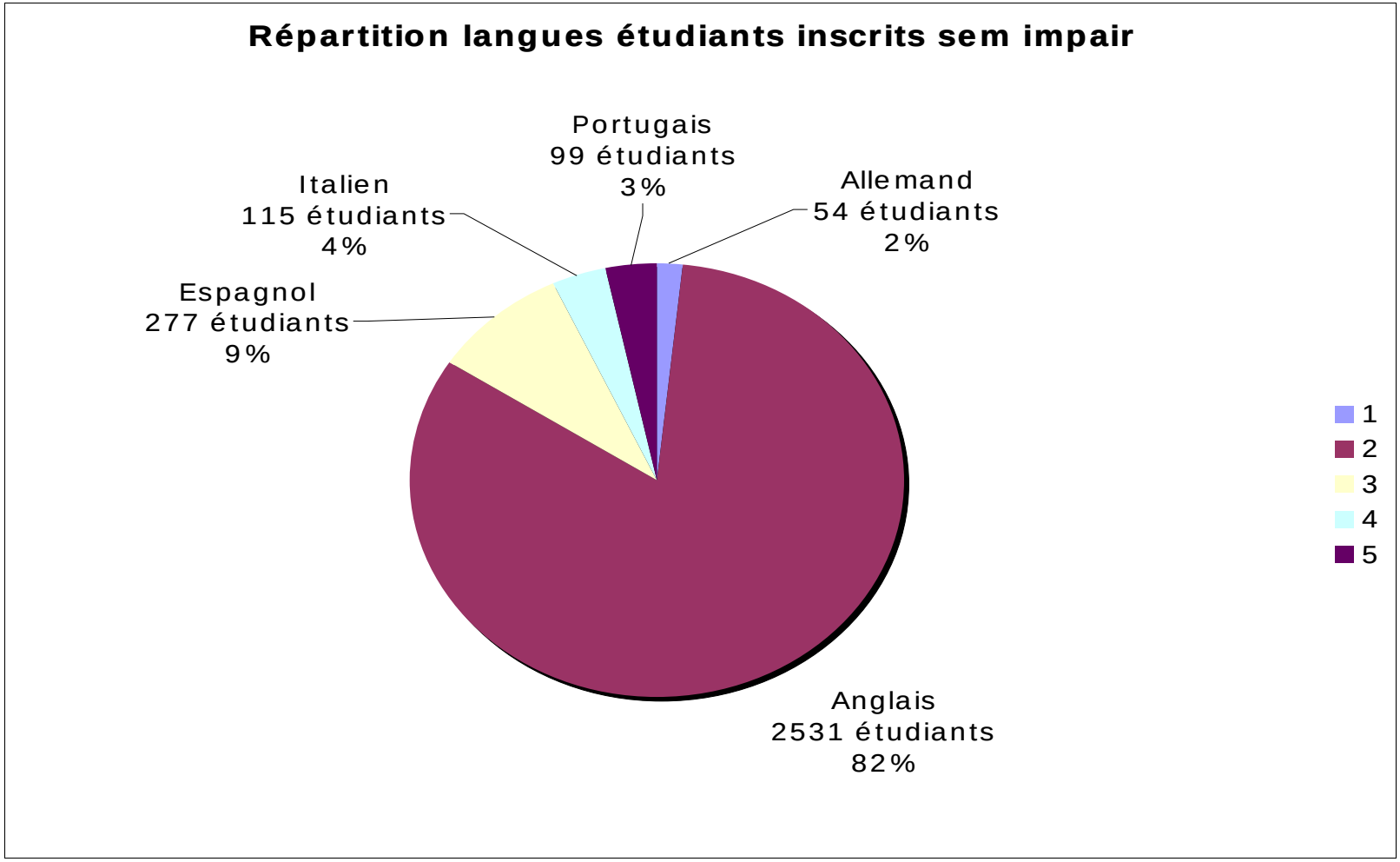

Etudiants présents aux examens

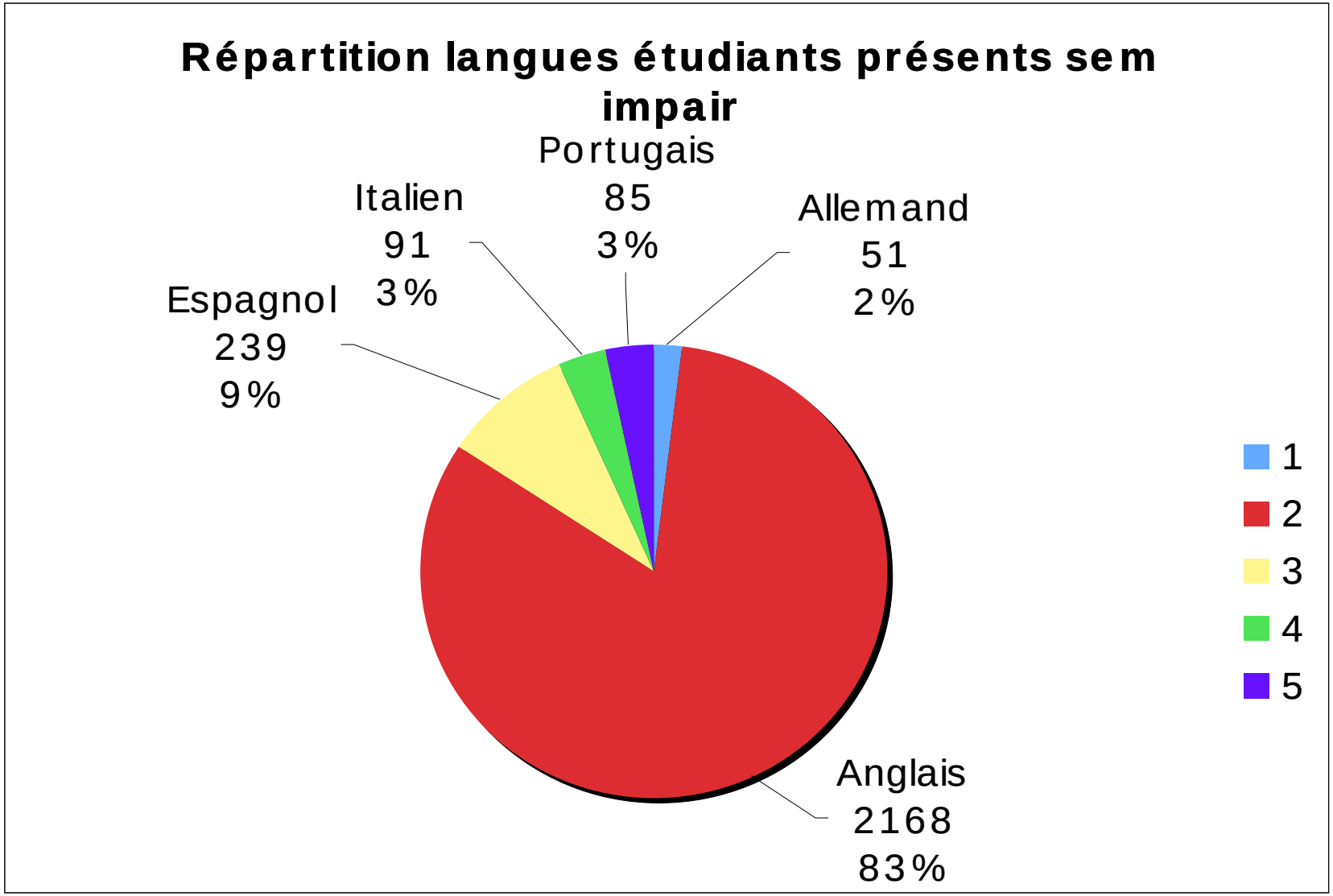

Taux de réussite (sem impair)

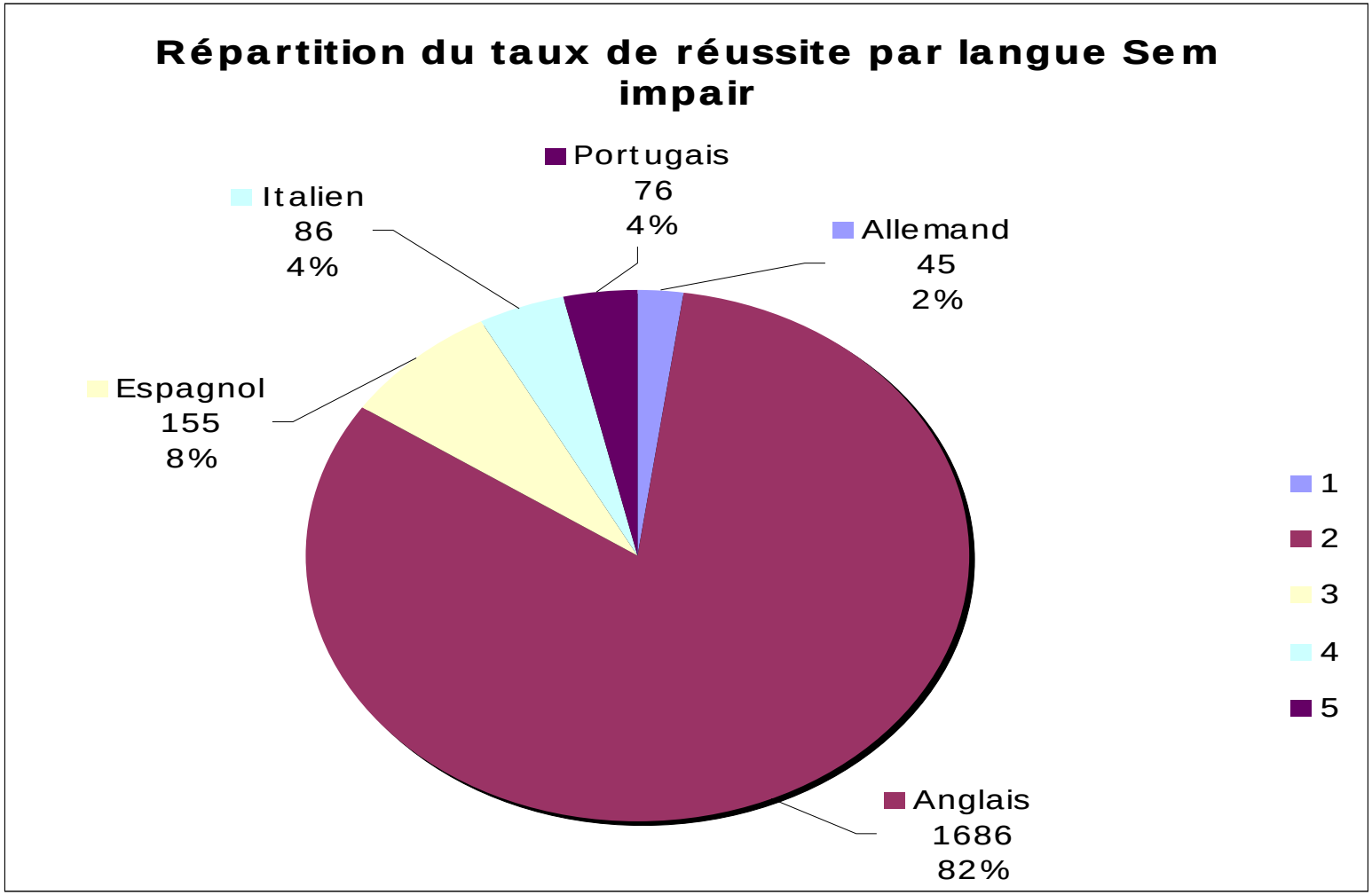

Taux de réussite par langue (semestre impair)

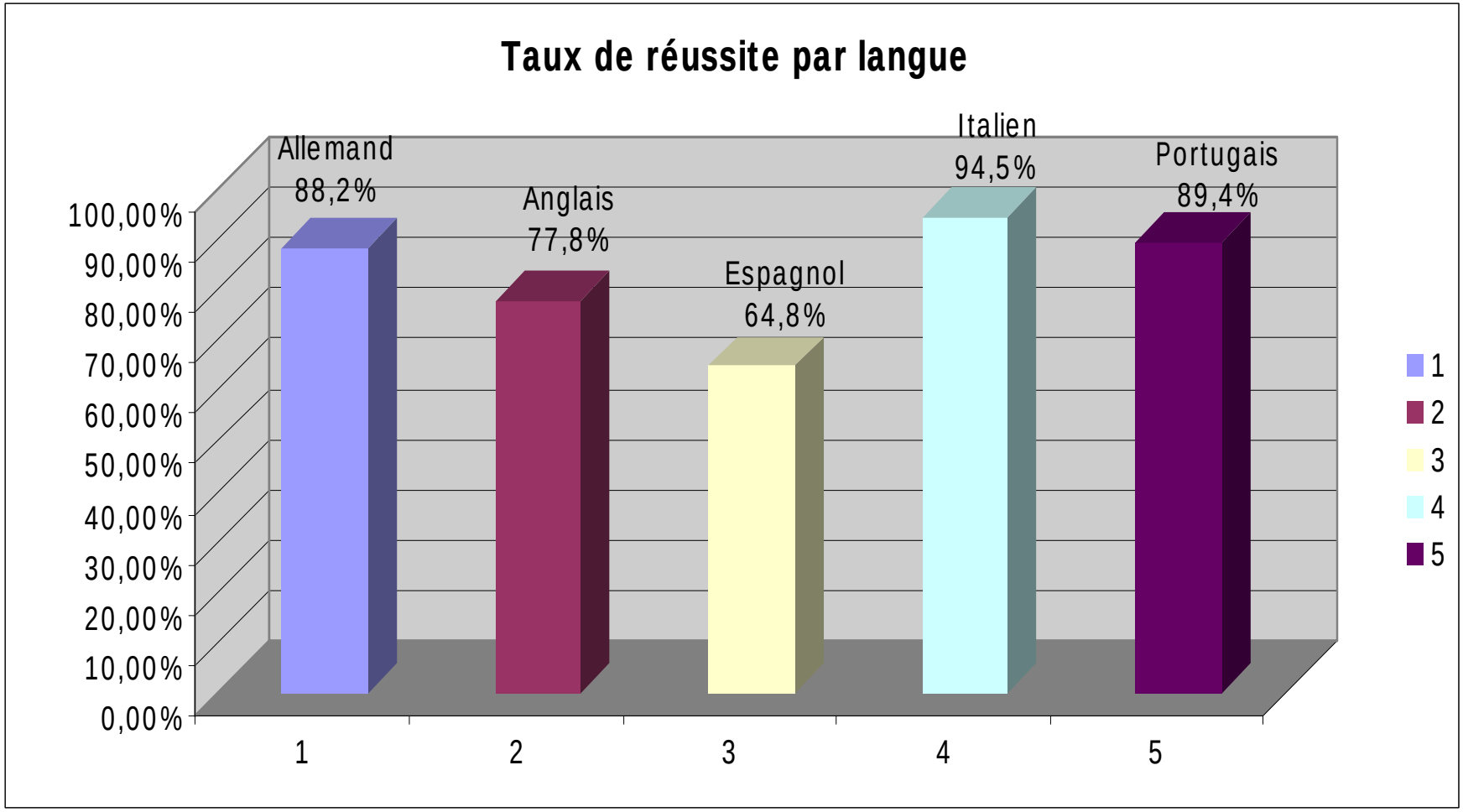

Nombre d’heures d’enseignement LANSAD (2010-2011)

LANGUES	TOTAL HEURES
ALLEMAND	187,5
ANGLAIS	3665
ESPAGNOL	337,5
ITALIEN	210,5
PORTUGAIS	575,5

Répartition des heures d'enseignement LANSAD (2010-2011)

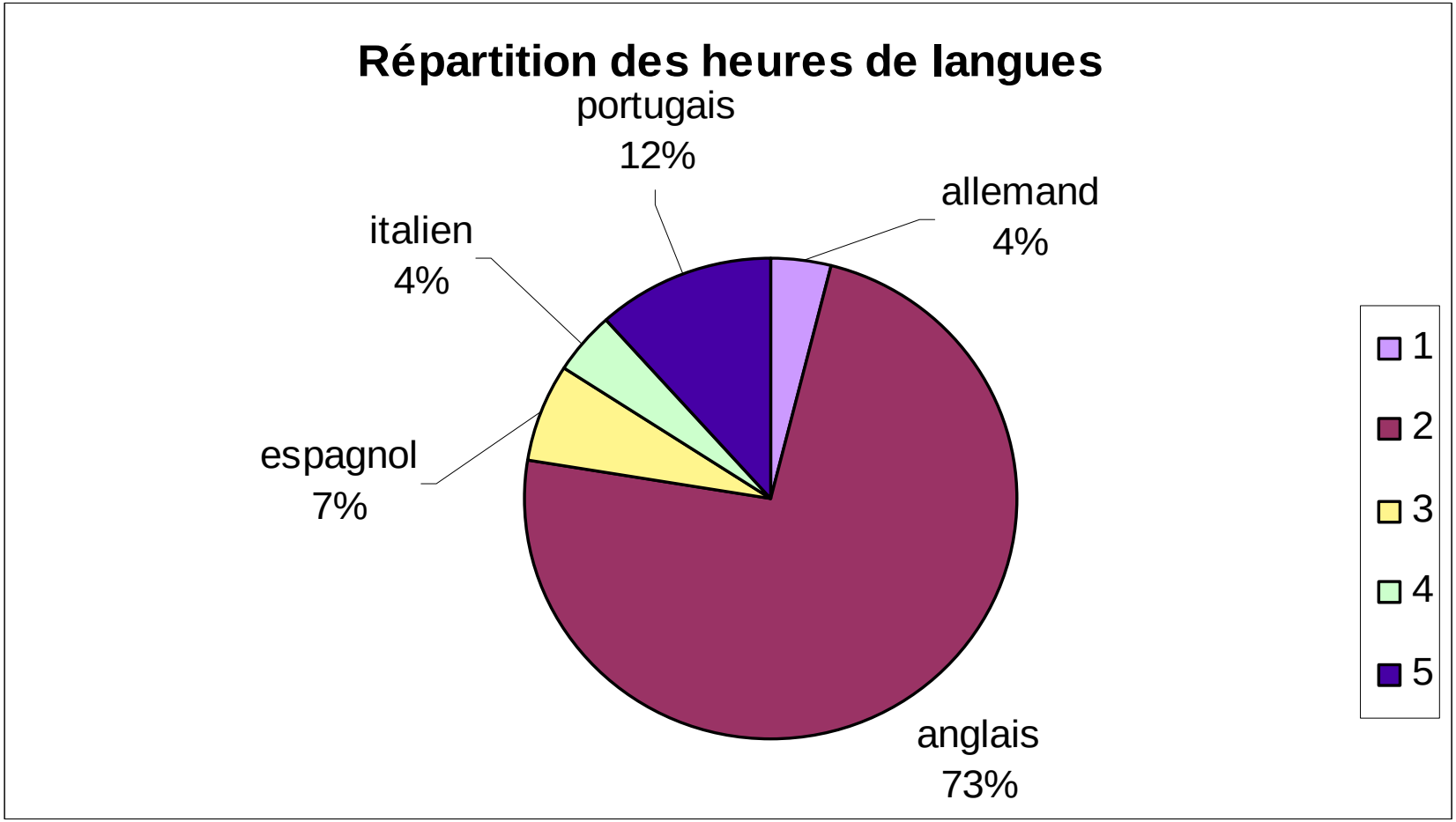
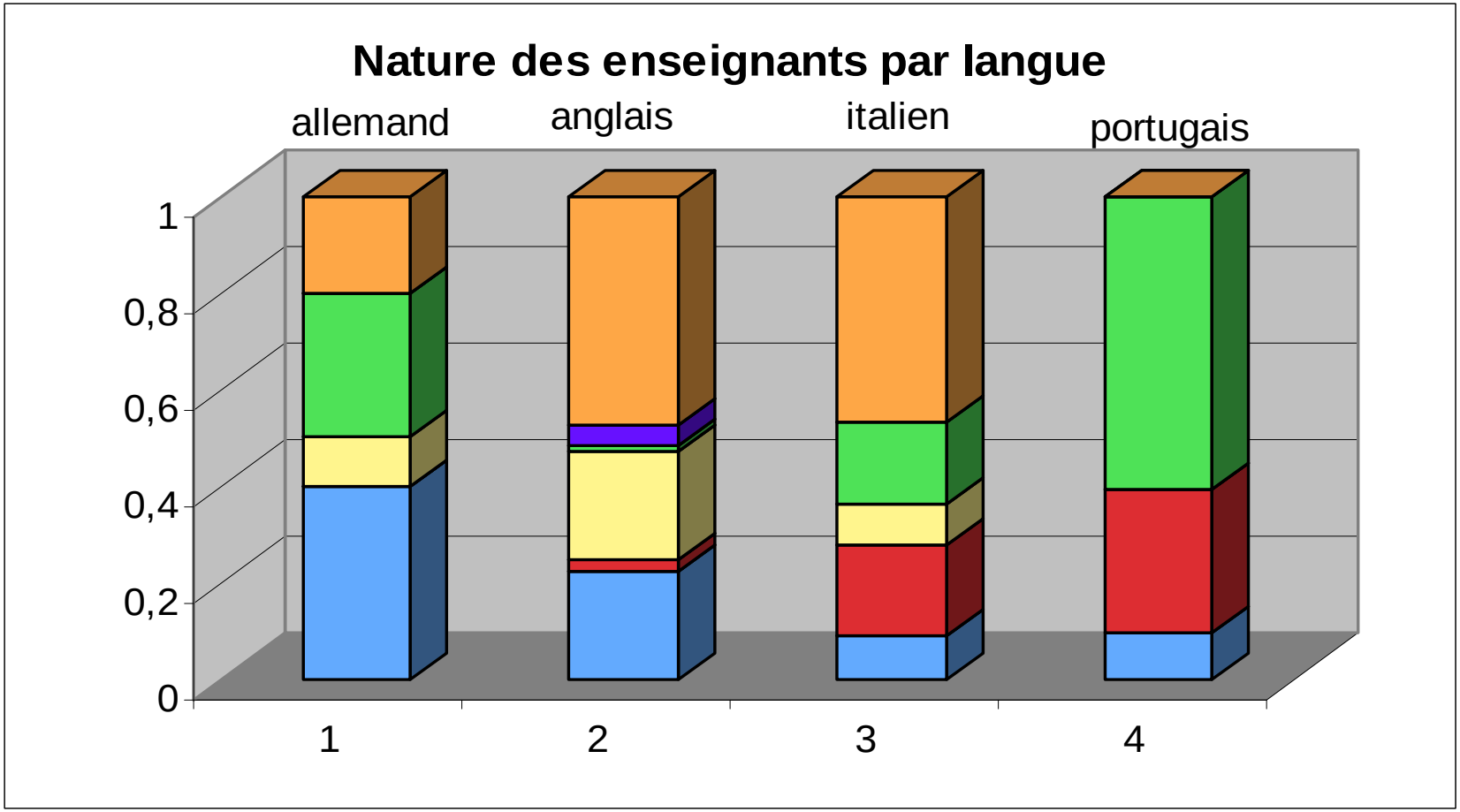
Nature des enseignants (2010-2011)